



Héritage faune : Un nouveau programme d'aide financière pour le dindon sauvage

Afin d'encourager la réalisation de projets d'aménagements fauniques pour le dindon sauvage présent sur le territoire québécois, Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP), a récemment mis en place un nouveau programme d'aide financière : «Aménagements fauniques pour le dindon sauvage du Québec».

Cette nouvelle bourse est destinée aux associations membres de la FédéCP qui souhaitent mettre en place des projets sur le territoire québécois où il y a présence de dindons sauvages.

Les projets d'aménagement admissibles doivent être en lien avec l'aménagement de perchoirs ou de corridors boisés pour relier différents habitats empruntés par le dindon sauvage, afin de favoriser ses déplacements, ou encore

concernant l'aménagement de champs nourriciers destinés à son alimentation. Il peut aussi s'agir de projets ayant pour but de maintenir les populations de dindons sauvages sur le territoire ou de répondre à une problématique particulière.

Les fonds disponibles pour ce programme sont directement puisés dans l'enveloppe financière amassée par le biais des coûts d'inscription au séminaire «Biologie, chasse et aménagement du dindon sauvage au Québec».

Date limite de participation

Les demandes d'aide financière doivent être remises au plus tard le 1^{er} février.

Pour plus d'information sur le programme ou pour déposer une demande d'aide financière, consultez notre site Internet au www.fedecp.qc.ca/bourses.



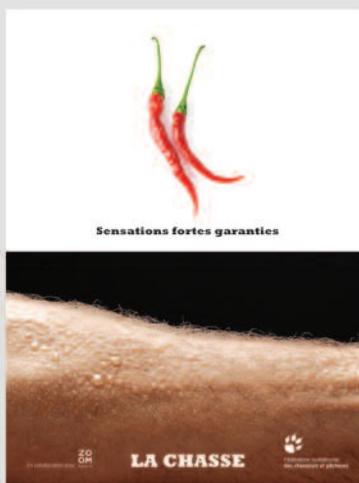
Campagne LA CHASSE 2014

Envie de sensations fortes, de frissons? Pourquoi ne pas essayer la chasse? L'automne est toujours une saison très attendue des chasseurs et la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP), depuis 2008, invite cordialement les non-chasseurs à ce rendez-vous.

Comment? Par ses initiatives publicitaires novatrices et surprenantes. Cette année, la FédéCP a joué la note sensorielle pour convaincre les non-chasseurs d'essayer cette activité exaltante.

Grâce aux diverses campagnes *La Chasse* et aux nombreuses initiatives de la FédéCP, cette activité gagne en popularité; cela se traduit notamment par une augmentation significative du nombre de personnes suivant les formations obligatoires et préalables à la pratique de la chasse. Pour en savoir plus, visitez le site pourquoichasser.com.

Cette initiative de la FédéCP a été rendue possible en partie grâce au soutien financier du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, dans le cadre du Réinvestissement dans le domaine de la Faune.



La grande histoire du projet de réintroduction du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent



Bar rayé

Morone saxatilis (101-538 mm)

La Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) est extrêmement fière d'avoir mené à terme l'Opération Renaissance, le projet de réintroduction du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent. Il s'agit d'ailleurs d'un des projets fauniques les plus ambitieux à avoir été réalisés au Québec. Ce projet est parmi ceux qui ont sensibilisé le plus d'individus et rallié le plus grand nombre de personnes à cette noble cause. Il a également démontré le fort esprit conservateur des chasseurs et des pêcheurs. Éventuellement, la reprise de la pêche sportive au bar relancera une activité économique importante pour le fleuve. L'Opération Renaissance fait partie des événements qui contribuent à redonner une plus grande accessibilité des communautés au fleuve Saint-Laurent.

Le bar rayé est un poisson anadrome que l'on retrouvait en abondance dans le fleuve Saint-Laurent, du lac Saint-Pierre à Kamouraska, au début du XX^e siècle. Sa chair blanche et délicieuse était particulièrement convoitée par les pêcheurs commerciaux, alors que sa grande combativité faisait le bonheur des pêcheurs sportifs. La plus grosse prise connue au Québec pesait 11 kg. À cette époque, la pêche commerciale permettait de retirer des eaux de 10 à 50 tonnes de bars rayés par année. Dès 1955 toutefois, la population de bars rayés commença à chuter. À partir de ce moment, les captures se raréfièrent pour finalement disparaître

complètement des pêcheries commerciales en 1965, puis de la pêche sportive peu de temps après. En novembre 2004, le Comité pour la sauvegarde des espèces en péril au Canada (COSEPAC) du gouvernement fédéral désigna le bar comme « espèce disparue du pays ».

Cette disparition, la seule qui se soit produite pour une espèce piscicole dans le fleuve Saint-Laurent, a été attribuée à un concours exceptionnel de conditions défavorables. Ces causes ont été difficiles à cerner du fait qu'il existait peu d'informations biologiques concernant la population originelle. Il manquait notamment de précisions sur les sites de reproduction ainsi que sur l'habitat des juvéniles. Cependant, en analysant les données d'époque conservées par le ministère, monsieur Jean Robitaille, biologiste, a tout de même pu déduire que le dragage du fleuve aux fins de la circulation maritime, particulièrement celui d'un tronçon nommé « traverse du nord de l'île d'Orléans », a confiné et concentré la population de bars dans un secteur où ils ont subi une surexploitation par les pêches commerciale et sportive. Ce sont donc ces deux phénomènes combinés qui auraient conduit à la disparition du bar rayé du fleuve Saint-Laurent. Toutefois, les données ont aussi démontré qu'il y a eu reproduction jusqu'à la toute fin. On peut trouver des détails à ce sujet dans le volume 128, numéro de 2004 du périodique *Le naturaliste canadien*.

Vers la fin des années 1990, constatant que la santé du fleuve s'était améliorée et que les facteurs ayant causé la disparition du bar pouvaient être contrôlés, des membres de la FédéCP, ainsi que monsieur Robitaille, ont commencé à réfléchir à l'idée de réintroduire le bar rayé dans le fleuve. Cette idée a fait son chemin, et le projet a été soumis pour évaluation à un comité consultatif. En juin 2001, ce comité a émis un avis recommandant la réalisation du projet et déposé un plan d'action, dont le cœur était une stratégie d'ensemencements de bars élevés en pisciculture à partir de géniteurs provenant de la rivière Miramichi.

Par ailleurs, le Groupe faune national, composé des principaux partenaires fauniques du gouvernement en matière de gestion de la faune au Québec, a donné son approbation et a pris la décision d'appuyer ce projet d'envergure. C'est depuis ce moment que la FédéCP assume la direction, en partenariat avec le gouvernement, de ce projet qu'on a nommé *l'Opération Renaissance*, et qu'elle a multiplié les contacts avec monsieur Robitaille afin de bénéficier de son expertise scientifique.

Le premier objectif du plan d'action mis au point par la FédéCP consistait en une tournée de rencontres d'information sur *l'Opération Renaissance* afin d'obtenir l'appui des communautés riveraines du fleuve Saint-Laurent. En 2002, une tournée de rencontres d'information a eu

(suite page 70)

CHASSE · PÊCHE · PIÉGEAGE

GAGNEZ EN

EXPÉRIENCE



APPRENEZ DES MEILLEURS, PARTAGEZ VOS EXPÉRIENCES!

Mentors et mentorés, inscrivez-vous gratuitement à
mentoratcpp.com.

MENT  RAT

CHASSE · PÊCHE · PIÉGEAGE

Pour renseignements : info@fedecp.qc.ca 1 888 LAFAUNE (523-2863)



FQSA
Fédération québécoise
pour le saumon atlantique



FTGO
Fédération des Trappeurs
Gestionnaires du Québec



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

lieu dans des municipalités de l'aire de distribution anticipée du bar rayé. Une équipe de représentants de la FédéCP s'est pour l'occasion déplacée dans une quinzaine de municipalités du Québec, dont l'Île-aux-Grues, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Trois-Rivières, Lévis et Québec. Une sensibilisation plus élargie s'est effectuée lors des divers salons de chasse et de pêche, en présentant de véritables bars rayés vivants aux visiteurs.

Afin de mener à terme le plan d'action et d'entamer le programme d'ensemencements, 2185 jeunes de l'année ont été capturés dans la rivière Miramichi le 22 juillet 2002. De ce nombre, près de 1000 ont été ensemencés dans le fleuve à la hauteur de Saint-Jean-Port-Joli, une région offrant des conditions idéales de température et de salinité pour l'espèce. Les autres ont été acheminés vers la pisciculture de Baldwin-Mills afin de servir de géniteurs pour la production éventuelle. Cette opération a été réalisée grâce à la participation d'une équipe de la Société de la Faune et des Parcs du Québec.

L'année 2003 a principalement été marquée par la venue d'un nouveau partenaire, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement. Celle-ci a alors fourni une importante contribution financière de 530 000 \$ pour la mise à niveau des installations de la pisciculture gouvernementale de Baldwin-Mills, qui envisageait de produire entre 10 000 et 50 000 fretins annuellement afin de soutenir le programme d'ensemencement. Malheureusement, les spécialistes de la pisciculture n'ont jamais réussi à assurer la production de juvéniles souhaitée sur une base régulière. Leurs travaux ont tout de même servi à la production de millions de larves de bars qui ont été introduites dans le fleuve, ainsi qu'à la croissance de quelques milliers de bars adultes qui ont aussi été déposés dans le fleuve Saint-Laurent. Cet établissement, devenu la station piscicole Baldwin-Coaticook, est maintenant consacré aux espèces menacées du Québec.

Malgré les problèmes rencontrés à cette station piscicole, il a été possible d'assurer, au fil des ans, l'ensemencement de bars de différents âges. Dans les faits, on se servait des surplus de produc-

tion en larves récemment écloses et des surplus de bars plus gros, qui excédaient la capacité de support de la pisciculture, pour ajouter au programme d'ensemencement prévu de jeunes de l'année qui tardait à se réaliser.

En somme, à ce jour, quelque 34 millions de larves, 17 000 juvéniles et environ 3 500 bars adultes ont été libérés dans le fleuve. Et c'est à partir de ces poissons que la population actuelle se reconstitue.

L'Opération Renaissance a rapidement pris son envol et dès 2003, tôt après le début des ensemencements, les pêcheurs sportifs ont commencé à attraper des bars. De quelques-unes, les prises sont rapidement passées à quelques dizaines. Ces prises étaient tout à fait surprenantes, considérant le nombre limité de bars qui avaient été ensemencés et les bonnes distances observées entre les différents sites de captures. Des prises ont été signalées, notamment, à Montmagny, à l'île d'Orléans, dans la rivière Chaudière, dans la rivière Richelieu et au barrage de Saint-Ours. Étant donné la vulnérabilité du bar à la pêche, il fallait rapidement prendre des mesures afin de communiquer aux pêcheurs sportifs et commerciaux l'importance de remettre à l'eau les bars capturés. Les taux de recaptures de bars démontraient que les prises accidentelles pourraient avoir des effets négatifs importants en empêchant plusieurs individus d'arriver à maturité et, ainsi, ralentir la reconstitution des populations.

En 2004, 15 panneaux de sensibilisation ont été installés le long du corridor fluvial, afin d'informer la population fréquentant certains points stratégiques sur la condition particulière du bar rayé. On constate alors que de nombreux bars sont capturés (et remis à l'eau) malgré leur faible nombre.

En 2005, la FédéCP, aidée de son réseau de bénévoles et de plusieurs organisations, particulièrement les comités zip, a procédé à l'installation de quelques milliers d'affiches de sensibilisation à la préservation du bar rayé sur les rives du fleuve Saint-Laurent. Cette campagne visait à informer les pêcheurs du statut du bar rayé et de l'obligation de remettre à l'eau toutes prises accidentelles. Le programme

Interactions communautaires du gouvernement fédéral a été un partenaire majeur de ce projet, tout comme il l'avait été en 2002 et 2004.

Parallèlement aux actions de la FédéCP, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec mettait sur pied en 2004 un réseau de suivi principalement basé sur la participation de pêcheurs commerciaux et d'inventaires fauniques. Ce réseau démontre jusqu'à maintenant la croissance surprenante de la population. Il faut toutefois ajouter que, pour des raisons scientifiques, la très grande majorité des captures faites par les pêcheurs sportifs ne sont pas comptabilisées dans le réseau de suivi du gouvernement.

Finalement, une autre étape importante a été franchie en 2009. Pêches et Océans Canada, en vertu de la Loi sur les espèces en péril, a joint les efforts déployés au Québec et s'est engagé dans la mise sur pied d'un programme de rétablissement auquel adhèrent les gouvernements fédéral et provincial ainsi que divers organismes de la société civile. Des représentants des organisations impliquées, regroupés sous l'égide d'un comité de rétablissement, ont ainsi contribué à l'élaboration du «Programme de rétablissement du bar rayé (Morone saxatilis), population de l'estuaire du Saint-Laurent, Canada». Ce programme élabore les actions qui doivent être réalisées afin d'assurer la réussite du projet de rétablissement. Il a été publié en juin 2011.

La décision de réintroduire le bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent s'est avérée très fructueuse! En effet, la reproduction naturelle du bar a été confirmée à l'automne 2008 par les spécialistes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Depuis les débuts du projet, les mentions de prises de bars se sont multipliées et les bilans de captures dressés chaque année par le gouvernement sont tout à fait réjouissants. De plus, deux sites de fraye ont jusqu'à maintenant été identifiés, à Montmagny et à Rivière-Ouelle. La dernière étape est à l'horizon, celle de permettre aux pêcheurs sportifs de pêcher le bar rayé dans un des plus beaux sites de pêche qui soient.